Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
22 rue Amiral Romain Desfossés
29604 BREST Cedex France
Téléphone : 02 98 47 72 82
Mail : arnaud.jegouic@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. LE MEROUR FLORIAN
BATIMENT N ET F
2 RUE FRANCOIS VERNY
29200 BREST

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

(Article R 4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020)

Intervention du 18/04/2017

Coordonnées du site :
Nom du site : BATIMENT N ET F
Latitude :
Longitude :

Lieu d'intervention : BATIMENT N
2 RUE FRANCOIS VERNY
29200 BREST

Numéro d'affaire : 7034834
Référence du rapport : 7034834/S1.1.3.R
Rédigé le : 26/04/2017
Par : Arnaud JEGOUIC
Date de la commande : 10/04/2017
Périmètre de repèrage : Voir §6.1



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 - Paris La Défense - Certificat n° 2846887 délivré le 12/04/2016 et valable jusqu'au 11/04/2021. Ce document a été validé par son auteur.

Ce rapport contient 38 pages y compris les annexes.

Signature :

SOMMAIRE

1 CONCLUSIONS....3

2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET INTERVENANTS....4
2.1 Parties prenantes....4
2.2 Opérateur(s) de repérage....4
2.3 Laboratoire(s)....4

3 DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....5
3.1 Textes Réglementaires....5
3.2 Méthodologie de la mission....5
3.3 Limites de la mission....9

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....10
4.1 Informations relatives au bâtiment....10
4.2 Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite....10
4.3 Conditions spécifiques du repérage....10

5 RESULTATS DU REPERAGE....11
5.1 Matériaux et produits, concernés par le programme des travaux, contenant de l'amiante....11
5.2 Matériaux et produits, concernés par le programme des travaux, ne contenant pas d'amiante....16

6 ANNEXES....19
6.1 Parties d'immeuble visitées....19
6.2 Planche(s) de repérage....20
6.4 Photos....23
6.5 Attestation et certificat....25
6.6 Rapport d'analyses du laboratoire....28

Copyright BUREAU VERITAS

1 CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits de l'annexe A de la norme NFX 46-020 contenant de l’amiante.

Pour la liste des matériaux et produits contenant de l'amiante, se reporter au §5

Copyright BUREAU VERITAS

2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET INTERVENANTS

2.1 Parties prenantes

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	BATIMENT N ET F M. FLORIAN LE MEROUR	2 RUE FRANCOIS VERNY 29200 BREST	0298348761 florian.le_merour@ensta-bretagne.fr
Propriétaire	BATIMENT N ET F M. FLORIAN LE MEROUR	2 RUE FRANCOIS VERNY 29200 BREST	0298348761 florian.le_merour@ensta-bretagne.fr
Accompagnateur	ECOLE NAT SUP TECHNI AVANCEES BRETAGNE M. Florian LE MEROUR	2 RUE FRANCOIS VERNY 29806 BREST	florian.le_merour@ensta-bretagne.fr

2.2 Opérateur(s) de repérage

Société	*Nom*	*Organisme de certification*	*N° de certification**	*Date d'obtention de la certification*	*Date de validité de la certification*
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467500425	Arnaud JEGOUIC	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	2846887	12/04/2016	11/04/2021

2.3 Laboratoire(s)

Société	*N° d'accréditation Cofrac*	*Adresse*	Coordonnées
Eurofins LEM	1- 1751	20, rue du Kochersberg CS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1 France	+33 3 88 02 14 35

3 DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe A de la norme NFX 46-020 et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

3.1 Textes Réglementaires

- Code du Travail - Section 3, Sous section 2 Art. R. 4412-97, selon le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Modifié par décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 et par décret n°2015-789 du 29 juin 2015.
- Norme NFX 46-020 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2 Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive tous les locaux concernés et affectés par le programme des travaux.
Il identifie les composants de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NFX 46-020 qui constitue la base du repérage.

Seuls les composants de la construction concernés par les travaux font l'objet du repérage.

Annexe A de la norme NFX 46-020 :

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Toiture, terrasse et étanchéité	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment y compris les panneaux type «sous tuile» Plaques en matériau bitumineux
Ardoises	Ardoises composites Ardoises en fibres-ciment
Bardeaux bituminé (type « Shingle »)	
Éléments de sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie et autres panneaux structurels Isolants sous toitures Flocages
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumineuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colles Isolants Complexe asphalté
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée, de ventilation, etc. Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux Conduits de ventilation, conduits eaux pluviales (voir § 6 «Conduits, canalisations et équipements»)
2. Parois verticales extérieures	
Panneaux Sandwichs	Plaques Joints d'assemblage Joints d'étanchéité Tresses Mastics
Bardages	Plaques et « bac » en fibres-ciment Ardoises composites ou fibres-ciment

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture
Isolants sous bardage	Flocage, carton
Mur et cloisons «en dur»	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Colle de carrelage Étanchéité extérieure des fondations Appui de fenêtre
3. Parois verticales intérieures	
Mur et cloisons «en dur» (suite)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage)
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison) Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Coffrage perdu
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons Isolant intérieur Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment.
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux Jonction entre panneaux
Portes coupe-feu Portes pare flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus, etc.
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme	Sous-couches des tissus muraux Revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment) Colles des carrelages Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux collés, vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite) Cales de ferraillage
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison) plaques de ripage

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
	Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Coffrage perdu Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies Jonctions avec la façade Calfeutrements Joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux et plaques Jonctions entre faux plafond et structure Joints entre panneaux ou plaques Pare-vapeur (celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond) Isolant de faux plafond (celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond) Cantonnements (celui constitué dans le plenum en jonction entre les cloisons ou murs et le plancher haut supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocage Protections en plâtre Peintures intumescentes
5. Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques Dalles plastiques avec entre-couche noire Lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche Nez de marche Colles
Planchers	Étanchéité de cuvelages Coffrage perdu Chape maigre (base ciment) Ragréage Rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP)
6. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) - Conduits de vapeur, fumée, échappement	Calorifugeage, rubans adhésifs

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
	Enveloppe de calorifuge Conduit Joints entre éléments Mastics Tresses Manchons
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature Étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher
Vide-ordures	Conduit Joint d'étanchéité des trappes
7. Ascenseurs et monte-charges	
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage	Portes et cloisons palières
Machinerie	Frein
Trémie - Machinerie	Calfeutrement entre mur/plancher (Joint, Bourre) Trappe
8. Équipements divers et accessoires (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)	
Chaudières – Tuyauteries – Étuves – Groupes électrogènes – Convecteurs et radiateurs - Aérothermes	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peintures anti-condensation Plaques isolantes (internes et externes) Tissus Revêtements de câbles métalliques
9. Installations industrielles (pas de correspondance entre composant de la construction et partie à sonder)	
Équipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres Tresses Joints Calorifugeages Peintures anti-condensation Plaques isolantes Tissus
10. Voies et Réseaux divers	
Conduits	Fibres-ciment
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des composants de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

d'investigations approfondies ou d'investigations complémentaires ;

de sondages ;

de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

À chacune de ces étapes, les matériaux et produits sont enregistrés, leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de son jugement personnel, de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.
L'ensemble des prélèvements est réalisé dans le respect du mode opératoire.
Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.
Lorsque, dans des cas très exceptionnels qui doivent être justifiés par l'opérateur, certaines parties de l'immeuble bâti ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise, en mentionne les motifs et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées.

3.3 Limites de la mission

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NFX 46-020 est réalisée par travaux destructifs d'éléments et/ou de composants, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.
Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante, le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment, son inclusion dans les éléments du bâti et/ ou sa dissimulation par d'autres matériaux (notamment pour ce qui concerne les enduits ciments de rebouchage et de lissage).

Certains MPCA de l'annexe A de la norme NFX 46-020 peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche conventionnelle : détermination de zones homogènes, fréquence de sondage, telles que définies par cette norme à l'intérieur des zones homogènes. Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA de l'annexe A de la norme NFX 46-020 puissent être mis en évidence ultérieurement lors des opérations de démolition ou réhabilitation.
La mission porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe « Parties d'immeuble visitées ».
La présente mission ne doit pas être confondue avec celle qui incombe au maître de l'ouvrage en matière de repérage d'amiante avant travaux de démolition au titre de l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté correspondant du 26 juin 2013.
Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et en fonction du programme des travaux décrit au paragraphe « 4. Conditions de réalisation du repérage».
L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

Copyright BUREAU VERITAS

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

4.1 Informations relatives au bâtiment

Bâtiment	Fonction principale	Classement (ERP)	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
BATIMENT N	Enseignement supérieur/recherche	Autre	non communiqué	non communiqué

Bâtiment	Programme des travaux
BATIMENT N	Retrait du revêtement de sol et des cloisons

4.2 Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite

Préalablement à l'opération de repérage, les documents suivants nous ont été remis par le propriétaire (ou son mandataire) :

Références rapport de repérage	*Date rapport*	*Auteur rapport*	*Objet du repérage*	*Principales conclusions*
742966/ENSIETA	10/08/2006	NORISKO CONSTRUCTION	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante

Autres documents fournis :

Titre	*Référence*	*Type Document*
BATIMENT N - 16/08/2006		Plan

4.3 Conditions spécifiques du repérage

Les éléments cités ci-dessous résument les conditions spécifiques dans lesquelles le repérage a été réalisé.

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

5 RESULTATS DU REPERAGE

5.1 Matériaux et produits, concernés par le programme des travaux, contenant de l'amiante

Date d'intervention	Matériaux ou produits contenant de l'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N002						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1570)	Dalle de sol beige marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ2)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1571)	Dalle de sol marron marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ3)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1572)	Dalle de sol gris marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ4)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N003						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire Colle noire présente sous les dalles de moquette	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N004						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire Colle noire présente sous les dalles de moquette	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

Date d'intervention	Matériaux ou produits contenant de l'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N005						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire Colle noire présente sous les dalles de moquette	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N006						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N007						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire Colle noire présente sous les lés en PVC	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N008						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire Colle noire présente sous les lés en PVC	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N009						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1569)	Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ1)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1570)	Dalle de sol beige marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ2)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1571)	Dalle de sol marron marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ3)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

Date d'intervention	Matériaux ou produits contenant de l'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1572)	Dalle de sol gris marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ4)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N101						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N102						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1576)	Dalle de sol beige marbré marron + colle noire + ragréage	Plancher	P (AJ9)	Présence de fibres d'amiante dans la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N103						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N104						
20/04/2017	Dalle de sol	Dalle de sol gris	Plancher	SP	Présence de fibres d'amiante dans la	Résultat

Copyright BUREAU VERITAS

Date d'intervention	Matériaux ou produits contenant de l'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
	(BV3CK1574)	marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage		(AJ7)	dalle de sol et la colle noire	d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N105						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N106						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N107						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N108						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

Date d'intervention	Matériaux ou produits contenant de l'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
		blanc + colle noire + ragréage				
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N109						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N110						
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1574)	Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ7)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse
20/04/2017	Dalle de sol (BV3CK1575)	Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage	Plancher	SP (AJ8)	Présence de fibres d'amiante dans la dalle de sol et la colle noire	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

5.2 Matériaux et produits, concernés par le programme des travaux, ne contenant pas d'amiante

Date d'intervention	Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N002						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	P (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N003						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N004						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N005						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N006						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N007						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse

Date d'intervention	Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N008						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	SP (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+0 > N009						
20/04/2017	Peinture (BV3CK1578)	Peinture beige + enduit plâtre	Plafond	P (AJ6)	/	Résultat d'analyse
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1573)		Mur	SP (AJ5)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N101						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N102						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	P (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N103						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N104						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N105						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N106						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N107						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

Date d'intervention	Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante					
	Matériau (Ref. Échantillon)	Description	Composant de la construction	P, D, SP ou SD(1) (Réf. plan)	Observations	Critère de décision
Légende : *(1) : P pour Prélèvement, D pour Déclaré, SP pour Sondage à partir d'un prélèvement et SD pour Sondage à partir d'un Déclaré*						
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N108						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N109						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse
Bâtiment–Étage : BATIMENT N R+1 > N110						
20/04/2017	Revêtement (BV3CK1577)		Mur	SP (AJ10)	/	Résultat d'analyse

Copyright BUREAU VERITAS

6 ANNEXES

6.1 Parties d'immeuble visitées

La présente liste présente les locaux et/ou zones inspectés par l'opérateur dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.

Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Commentaires
R+0 > N002	/
R+0 > N003	/
R+0 > N004	/
R+0 > N005	/
R+0 > N006	/
R+0 > N007	/
R+0 > N008	/
R+0 > N009	/
R+1 > N101	/
R+1 > N102	/
R+1 > N103	/
R+1 > N104	/
R+1 > N105	/
R+1 > N106	/
R+1 > N107	/
R+1 > N108	/
R+1 > N109	/
R+1 > N110	/

Copyright BUREAU VERITAS

6.2 Planche(s) de repérage

Copyright BUREAU VERITAS

Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

La planche de repérage est indissociable du rapport

LEGENDE

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Légende	Repère	Matériaux
	AJ1	Plancher – Colle noire
	AJ2	Plancher – Colle noire
	AJ3	Plancher – Colle noire
	AJ4	Plancher – Colle noire

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse :

Légende	Repère	Matériaux
/	AJ5	Mur - Revêtement
/	AJ6	Plafond - Peinture

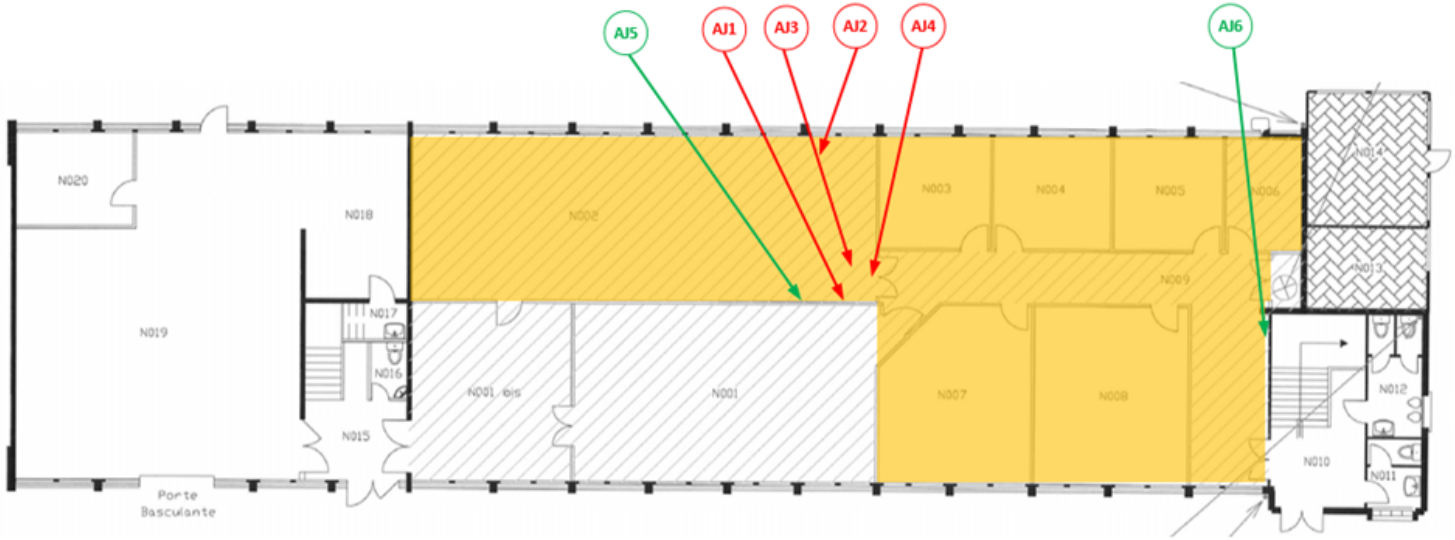


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT N	Adresse : 2 RUE FRANCOIS VERNY 29200 BREST	Localisation : R+0
Réalisé par : Arnaud JEGOUIC	N° de planche : 1 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

La planche de repérage est indissociable du rapport

LEGENDE

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Légende	Repère	Matériaux
	AJ7	Plancher – Dalle de sol + colle noire
	AJ8	Plancher – Dalle de sol + colle noire
	AJ9	Plancher – Colle noire

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse :

Légende	Repère	Matériaux
/	AJ10	Mur - Revêtement

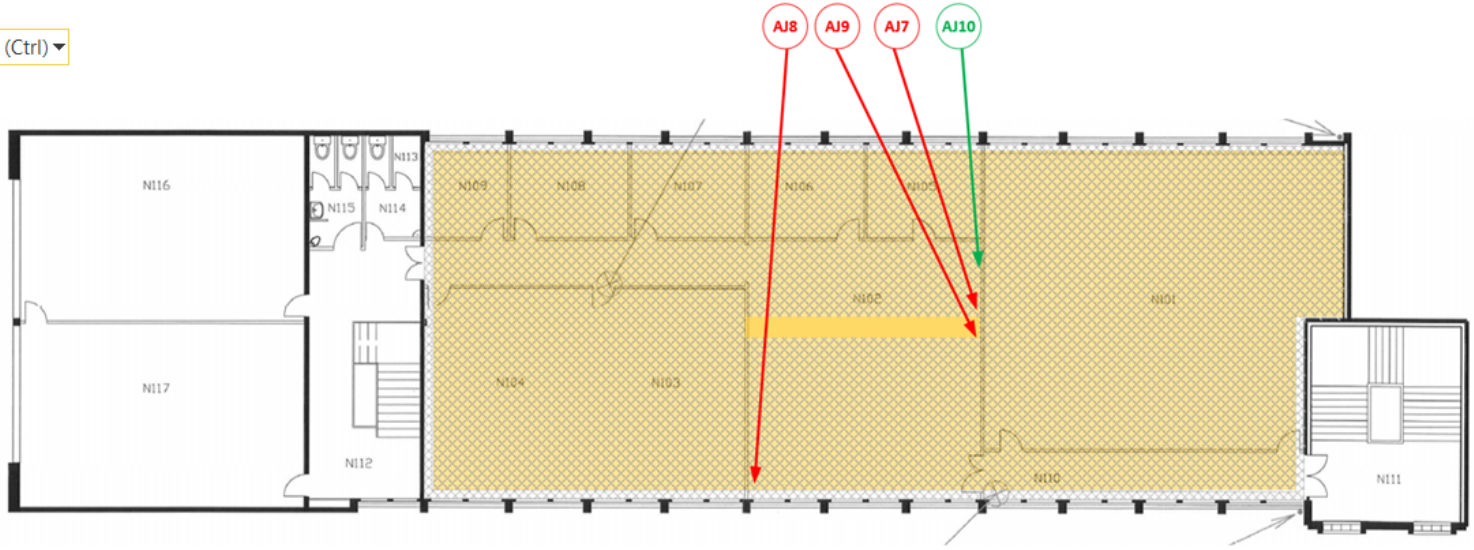
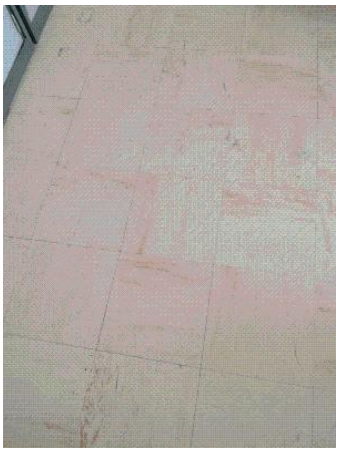


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : BATIMENT N	Adresse : 2 RUE FRANCOIS VERNY 29200 BREST	Localisation : R+1
Réalisé par : Arnaud JEGOUIC	N° de planche : 2 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

6.4 Photos



Prélèvement - AJ1 : R+0 > N002 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ10 : R+1 > N102 - Revêtement- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AJ2 : R+0 > N002 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ3 : R+0 > N002 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ4 : R+0 > N002 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ5 : R+0 > N002 - Revêtement- (Absence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS



Prélèvement - AJ6 : R+0 > N009 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - AJ7 : R+1 > N102 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ8 : R+1 > N102 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - AJ9 : R+1 > N102 - Dalle de sol- (Présence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS

6.5 Attestation et certificat

Attestation d'assurance :

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
66 rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
66 Rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives)
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction
- Diagnostic amiante sur équipements industriels
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du31 mars 2011) : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** **1 000 000 EUR**

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG
Europe

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance**..... **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2017 au 31/12/2017 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 4 janvier 2017

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

Certificat :



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Arnaud JEGOUIC

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/04/2016	11/04/2021

Date : 12/04/2016 Numéro de certificat : 2846887

Jacques MATILLON - Directeur Général

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C124913

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

6.6 Rapport d'analyses du laboratoire

Copyright BUREAU VERITAS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054046-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3CK1569 Réf. plan : AJ1 R+0/ N002/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol beige clair marbré marron + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054047-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3CK1570 Réf. plan : AJ2 R+0/ N002/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol beige marbré blanc + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (beige) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054048-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	BV3CK1571 Réf. plan : AJ3 R+0/ N002/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol marron marbré blanc + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (marron)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (marron) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054049-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	BV3CK1572 Réf. plan : AJ4 R+0/ N002/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol gris marbré marron + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris) (clair)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (marron) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type colle bitumineux (noir)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054050-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	BV3CK1573 Réf. plan : AJ5 R+0/ N002/Mur - Revêtement	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054055-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
018	BV3CK1578 Réf. plan : AJ6 R+0/ N009/Plafond - Peinture - (Peinture beige + enduit plâtre)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054051-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
014	BV3CK1574 Réf. plan : AJ7 R+1/ N102/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol gris marbré gris foncé et blanc + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054052-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
015	BV3CK1575 Réf. plan : AJ8 R+1/ N102/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol vert marbré blanc + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (vert)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054053-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
016	BV3CK1576 Réf. plan : AJ9 R+1/ N102/Plancher - Dalle de sol - (Dalle de sol beige marbré marron + colle noire + ragréage)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau (blanc) ; matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Guillaume MOREL
22 Rue Amiral Romain Desfosses
CS 62827
29228 BREST CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-054054-01 | Version du : 26/04/2017 9:30 | Page 1/1
Dossier N° : 17A015688 | Date de réception : 24/04/2017 | Date d'analyse : 24/04/2017
Référence Dossier : 1510797476/7034834/S1/1/1_7034834/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
017	BV3CK1577 Réf. plan : AJ10 R+1/ N102/Mur - Revêtement	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS